



## RESEAU PAYSAGE MIDI-PYRENEES

### Journée d'échanges d'expériences

### « Agricultures et Paysages »

12 mai 2009

Gaillac, CFP Midi-Pyrénées

## COMPTE RENDU

### LES PARTICIPANTS (par ordre alphabétique)

Espérance AGASSOU CFP Midi-Pyrénées ; Daniel AURIAC DDEA Tarn ; Laurent BAZERQUE Pays Sud Toulousain ; Adeline BEA CAUE du Tarn ; Anaïs BESSON Chambre d'Agriculture Aveyron ; Katia BONNINGUE DREAL ; Sylvie BROSSARD-LOTTIGIER DREAL ; Monique CETRE DREAL ; Pierre CHANUT Pays Ruthénois ; André DEGREGZ SDAP Gers ; Marie-Christine DECOSTERD Bureau d'études SIGEH ; Fabien DELPECH CFP Midi-Pyrénées ; Marceline DREDA CFP Midi-Pyrénées ; Richard FAUGERE DDEA Hautes-Pyrénées ; Martine FARENC GIE des ADASEA Midi-Pyrénées ; Brigitte GIACOMIN Pays Sud Toulousain ; Jean-Philippe GUERINET DREAL Midi-Pyrénées ; Marie Claire GUERO DRAAF ; Alain HATTERLEY DDEA Lot ; Isabelle JARDIN DDEA Haute-Garonne ; Bernard JIMENEZ Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou ; Ondine JOUVE CAUE Tarn ; Philippe LABAUME URCAUE ; Laetitia LAFFITTE CAUE Tarn ; Anne LAFON Conseil Général Lot ; Pascale LASSERRE DDEA Hautes-Pyrénées ; Séverine LENOBLE Le Paysan Tarnais ; Damien LEMOUZY CFP Midi-Pyrénées ; Rachel LEMOUZY CFP Midi-Pyrénées ; Michel MANADE CFP Midi-Pyrénées ; Sophie MALZIEU Paysagiste Conseil DDEA Haute-Garonne ; Alexandre MELAE CFP Midi-Pyrénées ; Jean-Claude MENORET Directeur CFP Midi-Pyrénées ; Philippe MILLASSEAU Architecte Urbaniste ; Marie MOULY CFP Midi-Pyrénées ; Catherine MOURGUES de MANDIARGUE SDAP Tarn ; Murielle MAZET CFP Midi-Pyrénées ; Pascal NEEL Vice-président Pays Vignoble gaillacois, Bastides, Val Dadou ; Sarah PARIENTE AUAT ; Héloïse PAU Paysagiste DPLG ; Ghislaine PERAL Conseil Général Gironde ; Anne PERONNE Pays Vignoble Gaillacois, Bastides, Val Dadou ; Jean Baptiste POZZER Conseil Général Lot et Garonne ; Yves RAMMOND Office de Tourisme Salvagnacois ; Paul SALVADOR Président du Pays Vignoble Gaillacois, Bastides, Val Dadou et du CAUE du Tarn ; Jeanne SABATIER CFP Midi-Pyrénées ; Caroline SVIRIDOFF PNR Haut-Languedoc ; Jérôme SOUYRI DDEA Aveyron ; Sébastien TRUQUET DDEA Lot ; Véronique VENTRE ARPE ; Anaïs VILLENEUVE CFP Midi-Pyrénées.

**EXCUSES** : Graziella BARZACQ Paysagiste DPLG ; Philippe BERINGUIER UTM ; Anne-Marie CASTEBOU DREAL ; Benoît COMBES Pays Pyrénées Cathares ; Mariano MARCOS SDAP Tarn et Garonne ; Stéphane ROBERT DRAAF ; Dominique TILAK ONF ; Annie TIZON Chambre d'Agriculture Tarn ; Patrick URBANO Conseil Général Tarn.

## RAPPEL DU PROGRAMME

---

- **Introduction** : mots d'accueil, le Réseau paysage dans le cadre de la DREAL, semaine « agricultures et paysages » FNCAUE.

- **Cadrage général** : Paysages ruraux, politiques agricoles et pratiques agricoles, (DRAAF Midi-Pyrénées)

- **Valeur ressources des espaces agricoles** : l'exemple du PLU intercommunal de la communauté de communes de Prayssas (Lot et Garonne).

- **Visite de sites**: lecture de paysages à partir de deux points de vue de l'itinéraire culturel européen du vin et du vignoble (pays Vignoble gaillacois, Bastides et Val Dadou)

- **Valeurs spatiales et héritées des espaces agricoles** : présentation du SCOT du pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou et lien avec le projet d'itinéraire culturel européen du vin et du vignoble.

Paysage du vignoble gaillacois  
Photo CAUE Tarn



## INTRODUCTION DE LA JOURNEE

---

- **M. Paul SALVADOR, Conseiller Général, Président du CAUE du Tarn et Président du Pays Vignoble Gaillacois, Bastides, Val Dadou**

M. SALVADOR est heureux d'accueillir cette journée du réseau paysage Midi-Pyrénées au CFP Midi-Pyrénées (Centre de Formation et de Promotion) de Gaillac. C'est un établissement privé de formation agricole, qui développe notamment un pôle d'agriculture biologique.

Depuis plusieurs années, le Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou a engagé une réflexion sur l'aménagement et le développement de l'urbanisme à travers l'élaboration d'un SCOT. Cette démarche, portée par l'ensemble des communes, a récemment franchit une étape essentielle puisque le comité syndical vient de l'approuver. La motivation principale des acteurs est la question du mitage urbain et celle de l'évolution de l'agriculture. Plusieurs organismes ont été associés dont le CAUE.

Concernant le CAUE qu'il préside, M. SALVADOR souligne, à travers l'évocation d'un conseil donné récemment sur sa commune, l'importance de ce type d'organisme dans un contexte de désengagement des services de l'Etat sur le terrain. Ce désengagement est par ailleurs très préoccupant car en matière d'aménagement, il faut pouvoir s'appuyer sur des règles d'intervention.

- **M. Jean-Philippe GUERINET, responsable du Service Territoires, Aménagement, Energie et Logement (STAEL) de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement)**

M. GUERINET remercie M. SALVADOR de son accueil. La DREAL Midi-Pyrénées, officiellement créée en mars 2009, est mise en place dans le cadre de la RGPP (Réforme Générale des Politiques Publiques). Elle regroupe la DIREN, la DRE et certains services de la DRIRE et fusionne donc les trois cultures. Parallèlement dans les départements les DDEA ont été créées associant DDE et DDAF.

Le STAEL anime notamment les politiques territoriales, les problématiques paysagères, et aborde les questions liées au périurbain en intégrant les engagements du Grenelle de l'Environnement.

Dans ce cadre, le paysage doit prendre une nouvelle dimension avec :

- l'améliorer des connaissances,
- l'exploitation des études paysagères,
- la mise en œuvre d'une photothèque.

La problématique « énergie et paysage » sera à développer.

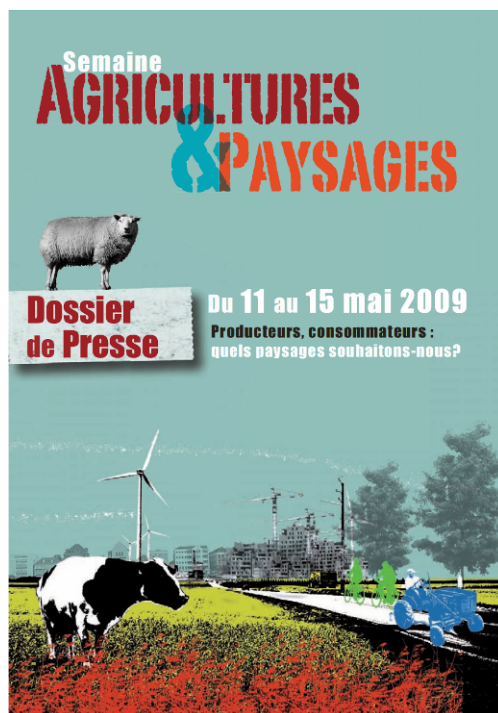
M. GUERINET confirme la volonté de la DREAL de poursuivre le développement du Réseau paysage. Il souhaite renforcer les échanges entre réseaux internes à la DREAL (agence en réseau notamment) et Réseau paysage.

- **Philippe LABAUME, délégué régional, URCAUE Midi-Pyrénées**

Philippe LABAUME évoque le cadre dans lequel cette journée d'échanges s'inscrit. Confrontée à différentes problématiques : environnement, alimentation, énergie, identité, gestion de l'espace, nouveaux usages... la question des paysages ruraux et périurbains est aujourd'hui un enjeu de société.

Avec la semaine « Agricultures et Paysages », les CAUE proposent des animations à destination des acteurs et décideurs du monde agricole et de l'aménagement. L'objectif est de favoriser un débat national et la mutualisation d'expériences, pour appréhender les enjeux et proposer des pistes de réflexion pratiques.

Au programme de cette semaine : des événements dans toute la France proposés par les CAUE et leurs partenaires, (débat, expositions, visites de sites, rencontres...), la journée d'aujourd'hui en est un exemple ; un colloque national à Paris le 15 mai 2009 ; une publication, présentant une soixantaine de projets de paysages dans toute la France et un film documentaire à partir de témoignages et de portraits d'acteurs des territoires (cf. site Internet FNCAUE : <http://www.fncaue.asso.fr/>).



Philippe LABAUME présente ensuite le programme de la journée et introduit le fil conducteur de la journée autour des valeurs paysagères des espaces agricoles : valeurs ressources, valeurs spatiales, valeurs héritées.

## **CADRAGE GENERAL « AGRICULTURES ET PAYSAGES »**

**Paysages ruraux, politiques agricoles et pratiques agricoles, Marie-Claire GUERO, responsable du service régional du développement durable des territoires ruraux de la DRAAF Midi-Pyrénées.**

**Support : [diaporama](#) disponible sur l'Extranet du Réseau paysage**

Le paysage est un point de collaboration entre la DRAAF et la DREAL. Marie-Claire GUERO propose dans sa présentation une mise en perspective des démarches paysagères dans les politiques agricoles.

L'approche paysagère apparaît clairement dans les politiques agricoles européennes avec l'affirmation du développement rural comme 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC dans les accords de Berlin de 1999. Avant cette date, le paysage est pris en compte dans des démarches environnementales.

Dans la période 2000/2006, avec la mise en place des PDD (plans de développement durables) et des CTE (contrats territoriaux d'exploitation), l'agriculteur peut négocier un projet qui s'appuie sur des dynamiques territoriales avec deux facettes : production agricole et volet environnemental.

Le règlement européen de développement rural 2007/2013 issu du Traité de Lisbonne fixe trois objectifs :

- l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture par un soutien à la restructuration, au développement et à l'innovation;
- l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural par un soutien à la gestion des terres;
- l'amélioration de la qualité de la vie en milieu rural et la promotion de la diversification des activités économiques.

Le plan de développement rural français 2007/2013 prévoit des indemnités mais aussi des aides incitatives pour les agriculteurs qui s'engagent dans des mesures agri-environnementales locales ou territoriales. Dans ce plan national, les territoires organisés ont un rôle accru. Pays et GAL (groupe d'action local) peuvent être soutenus pour développer des actions d'animations s'inscrivant dans la stratégie du territoire.

Enfin, récemment, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a lancé un plan national « objectif terre 2020 » pour un nouveau modèle agricole français avec 5 défis (dont : « contribuer à la richesse de la biodiversité et des paysages ») et 60 éléments de réponse. (cf. site MAP <http://agriculture.gouv.fr/>)

### **Questions/Commentaires**

- Question sur les CAD (contrat d'Agriculture Durable). Réponse : depuis 2007, il n'est plus possible de signer de CAD, ils sont repris dans les dispositifs de MAE de la programmation 2007/2013.

- Question sur la valorisation des bois suite à la tempête de janvier 2009. Réponse : l'idéal serait une valorisation noble, dans le bois-construction par exemple ; les facteurs pénalisants sont cependant l'état des bois touchés et la crise qui touche actuellement de plein fouet la filière. Des débouchés possibles sont offerts par le bois-énergie.
- Constat : il n'est pas toujours facile d'obtenir des fonds européens sur les approches qualitatives, ainsi les éleveurs n'ont pas toujours les moyens de faire de l'intégration de leur bâtiments, il faudrait pouvoir obtenir des aides afin de travailler l'intégration végétale des bâtiments d'élevage mais ça ne semble pas facile avec les dispositifs actuels. Pourrait-on introduire des spécificités territoriales ? Réponse : les crédits européens sont soumis à des critères de contrôle stricts, mais la question est à étudier.
- Question : retrouve t'on le 2<sup>ème</sup> pilier de la programmation 2000/2006 dans celle de 2007/2013. Réponse : il est développé dans le troisième axe du document régional de développement rural (aide à la diversification vers des activités non agricoles, au développement de micro-entreprises, à la valorisation touristique en espace rural, aux services de base pour l'économie locale, à l'émergence de stratégies locales de développement,...).
- Ambiguïtés : on compte sur l'agriculture pour façonner les paysages mais le nombre d'agriculteurs baisse régulièrement. Réponse : Il faut considérer que les agriculteurs ne sont pas les seuls acteurs à intervenir sur les paysages ruraux. Autre ambiguïté : force est de constater que les mesures sont cependant souvent réservées aux seuls exploitants agricoles.

## **VALEURS RESSOURCES DES ESPACES AGRICOLES**

**L'agriculture au cœur du projet d'urbanisme, l'exemple du PLU Intercommunal de la communauté de communes du canton de Prayssas (47), Philippe MILLASSEAU, Architecte Urbaniste.**

**Support : [diaporama](#) disponible sur l'Extranet du Réseau paysage**

A partir de 2006, les élus des 10 communes concernées ont pris conscience de la nécessité de mieux maîtriser la pression urbaine. Une charte paysagère a mis en évidence la richesse du territoire et par une appropriation de ce constat a permis de partager un « désir » de paysage.

Le paysage permet un autre rapport au temps et doit intégrer l'évolution du nombre de sièges d'exploitations, l'âge des agriculteurs et les questions de successions, la diversité de l'agriculture.

Le PLUI est apparu comme un outil pertinent pour permettre le maintien des espaces agricoles, priorité mise en évidence dans le PADD.

Dans l'espace rural, l'urbaniste est souvent confronté à une culture de l'opportunité. L'enjeu est de faire passer les acteurs d'une culture de l'opportunité à une culture de projet.

A Prayssas, la question du projet a émergé à partir de la nécessité partagée de préserver la ressource « sol » du territoire, il est donc devenu évident qu'il fallait maîtriser l'attractivité et limiter les espaces ouverts à l'urbanisation.

Dans un PLU les orientations d'aménagement permettent de passer à une logique de projet.

L'ensemble de la démarche a induit de nombreuses réunions de concertation. Elles ont montré un besoin de tisser davantage les liens entre agriculteurs et habitants.

### Questions/Commentaires

- Question : Comment arriver à prendre en compte les ressources réelles sur le long terme : qualité des sols, succession des agriculteurs ? Réponse : Il s'agit bien de faire rentrer les acteurs dans une démarche prospective afin de ne pas rester sur des actions d'aménagement au coup par coup. La mise en évidence partagée de la qualité des paysages a été à Prayssas un moyen.
- Question sur les ZAP : les ZAP (Zones agricoles protégées) sont très efficaces pour protéger une zone agricole qui présente un intérêt général quand il n'y a pas de document d'urbanisme.
- Question sur les types de zonage évoqués, s'agit-il de zonages classiques (A ou N) ou d'innovation ? Réponse : Le PLU laisse en fait une grande liberté d'innovation, il faut utiliser ce qui est possible dans le code de l'urbanisme pour répondre à la problématique du territoire et ne pas plaquer des solutions toutes faites.

### VISITE DE SITES

**Lecture de paysage à partir de deux points de vue de l'itinéraire culturel « Bastides et Vignole Gaillacois », Bernard JIMENEZ, chargé de mission Tourisme du Pays vignoble gaillacois, Bastides et Val Dadou.**

**Support : une carte du pays a été remise aux participants.**

Afin de faire découvrir les paysages du Pays, un itinéraire a été étudié. Il est constitué de 18 points de vue, sélectionnés, repérés et géo référencés. .

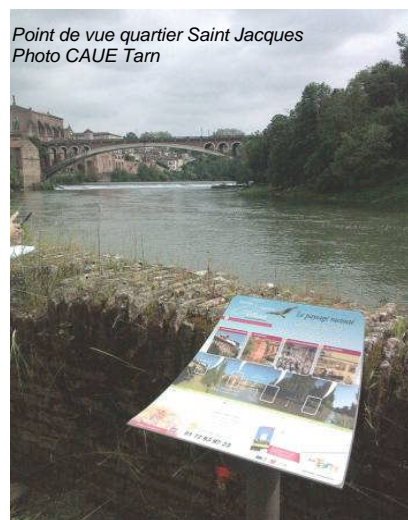
A chaque point de vue des outils de découvertes sont disponibles pour le visiteur :

- des tablettes d'information pour mieux comprendre les paysages du pays
- un message accessible par téléphone commentant la lecture et l'interprétation des paysages.

Point de vue chemin de Toulze  
Photo CAUE Tarn



Point de vue quartier Saint Jacques  
Photo CAUE Tarn



Deux points de vue ont été visités :

- point de vue du chemin de Toulze, avec l'évocation des arbres remarquables, des

propriétés viticoles, de la Chapelle de Montaignut, et de l'effet de marqueterie de la vigne

- point de vue du quartier Saint Jacques à Gaillac avec l'évocation des moulins, du Tarn comme voie commerciale et de la pêche.

## **VALEURS SPATIALES ET HERITEES DES ESPACES AGRICOLES**

---

**Evocation du SCOT du pays Vignoble gaillacois, Bastides, Val Dadou, Pascal NEEL, Vice-président du pays et présentation du projet d'itinéraire culturel européen « bastides et Vignoble gaillacois » Bernard JIMENEZ, chargé de mission Tourisme du Pays.**

**Support : [diaporama](#) disponible sur l'Extranet du réseau paysage**

Le SCOT gaillacois associe 64 communes, soit environ 60 000 hab. Lancé en octobre 2004, le diagnostic a duré 6 mois de juin à décembre 2006. PADD et DOG ont été réalisés en 2007 et le SCOT a été arrêté en février 2008, les consultations en 2008 ont permis d'approuver le SCOT en mai 2009.

La réflexion a démarré avec le développement de l'autoroute A68 et la pression urbaine induite. La charte de pays a permis de donner les premiers fondements de cette réflexion. Le Syndicat mixte de pays porte le SCOT. Une des principales motivations, c'est la préservation de foncier et de terres agricoles, c'est pourquoi il a été décidé de limiter la consommation de terrain pour l'habitat à 700 ha pour l'ensemble du territoire dans la période 2008/2025.

Par ailleurs, le Pays a souhaité valoriser la qualité de ses paysages agricoles en développant un projet d'accueil touristique diffus.

La réalité économique du tourisme constitue pour les territoires viticoles, une véritable opportunité et un enjeu pour l'avenir :

- L'oenotourisme permet de construire une culture commune de valorisation du patrimoine vinicole français.

- Il permet également d'accroître la lisibilité de l'offre touristique et viticole par un rapprochement et une convergence d'objectifs de ces deux filières.

C'est pourquoi dans le cadre de la coopération européenne avec d'autres régions viticoles (Banyuls, Calabre, Sicile...) le Pays s'est investi dans le développement d'un Itinéraire Culturel Européen de la Vigne et du Vin baptisé aujourd'hui « iter vitis », les chemins de la vigne.

Les itinéraires ont été choisis avec les acteurs locaux : offices de tourisme, viticulteurs,...et avec le soutien d'un géographe. Des thématiques ont été définies en parallèle.

Au fur et à mesure de l'avancement du ScoT, les points de découvertes ont été pris en compte et des zones d'inconstructibilité ont été définies sur certains secteurs afin de préserver les points de vue.

**En conclusion de la journée**, Sylvie BROSSARD-LOTTIGIER (DREAL/STAEI), revient sur les différentes présentations de la journée qui montrent que par l'association de trois types d'acteurs : gestionnaires de terrains, nouveaux habitants et touristes, on a pu construire un projet qui permet de maintenir la place de l'agriculture dans les documents

d'urbanisme en s'appuyant sur une démarche de paysage.

Il s'agit de passer d'une culture de l'aménagement du territoire à une culture du ménagement du territoire, les démarches liées à l'agriculture ont de l'avance et le lien entre agriculture et paysage est essentiel.

La création de la DREAL va dans ce sens, en associant les protecteurs et les aménageurs, l'enjeu est de devenir des ménageurs.

Le réseau paysage doit jouer un rôle dans cette évolution de culture. Sylvie BROSSARD-LOTTIGIER qui est chargée de son animation à la DREAL propose d'organiser une prochaine réunion en septembre sur la question énergies renouvelables et paysage.

#### DEUX FICHES EXPERIENCES DISPONIBLES

- Fiche expérience « PLUI de la communauté de communes du canton de Prayssas » Ph. MILLASSEAU mai 2009
- Fiche expérience « Itinéraire Bastides et Vignoble Gaillacois », B. JIMENEZ (en attente)

#### ACCES EXTRANET RESEAU PAYSAGE :

1. Accès à partir du site Internet de la DREAL:  
[www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/)
2. «Espace professionnel» puis « Extranets».
3. Les différents réseaux régionaux s'affichent «Réseau paysage».
4. Code accès en lecture seule:  
Nom d'utilisateur: extra\_mip  
Mot de passe: midi123